



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

### CONVOCATION: FAILLITE SANS POURSUITE PRÉALABLE

1. **Débitrice: PRO-ISOL SARL**, anciennement chemin des Sellières 61a, 1214 Vernier, **actuellement sans adresse**
2. **Remarques:** Nous, Greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, citons PRO-ISOL SARL, ayant anciennement son siège chemin des Sellières 61a, 1214 Vernier, actuellement sans adresse, à comparaître en qualité de partie, le 31 mai 2012, à 15h00, devant le Tribunal de première instance, salle B4, pour l'audience de la chambre des faillites et concordats, dans la cause C/251/2012-8SFC, relative à la demande en faillite sans poursuite préalable (190 LP) formée par la FONDATION COLLECTIVE VITA, c/o ZURICH, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE SA.

En cas de non-comparution, il sera procédé conformément à l'article 147 du Code de procédure civile.

Pouvoir judiciaire, Tribunal civil  
Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats  
1204 Genève

00766279

